



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants

Séance ordinaire du conseil des commissaires

29 octobre 2025

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Nomination d'une
représentante des élèves
auprès du conseil

CC-251029-CA-0014

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la politique n° 2021-CA-27 : *Représentation des élèves auprès de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* (la Politique);

ATTENDU QU'en vertu de la Politique, le comité central des élèves procède à l'élection de deux (2) de ses membres à titre de représentante ou représentant des élèves auprès du conseil des commissaires;

ATTENDU que la ou le membre représentant le secteur des jeunes est élu(e) pour un mandat de deux (2) ans, à moins que l'élève soit en 5^e secondaire, auquel cas le mandat est alors d'un (1) an;

ATTENDU QUE le comité central des élèves a procédé à l'élection d'une représentante des élèves lors de sa réunion du 21 octobre 2025, puisque la représentante des élèves Maya Lavictoire en est actuellement à la deuxième année de son mandat;

ATTENDU QUE la Politique stipule que le conseil des commissaires doit nommer les représentantes et représentants des élèves par voie de résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benny Catania que, sur recommandation du comité central des élèves, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Emma Lavictoire à titre de représentante des élèves auprès du conseil des commissaires pour un mandat d'un an se terminant le 30 septembre 2026;

La commissaire Barbara Barrasso appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Budget initial 2025-2026

CC-251029-FR-0016

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.1), la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit adopter et transmettre au ministère de l'Éducation (MEQ) son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026;

ATTENDU QUE ce budget prévoit l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2025-2026;

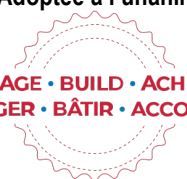
ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire de 11 243 253 \$ a été déterminé en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins de 15 564 577 \$,
- un nombre de 20 938 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et
- le taux de 0,08423 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité de vérification, le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette, prévoyant des revenus de 250 966 121 \$ et des dépenses de 250 966 121 \$, soit approuvé et soumis au ministre de l'Éducation.

Appuyée par la commissaire-parent Elena Ferrato.

Adoptée à l'unanimité



PQI 2026-2036

ATTENDU QUE, chaque année, le gouvernement alloue des fonds aux commissions scolaires pour les aider à construire ou à agrandir des écoles et des centres;

CC-251029-MR-0017

ATTENDU QUE les commissions scolaires doivent présenter leurs demandes tous les ans dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI);

ATTENDU QUE les besoins prioritaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) ont été évalués;

ATTENDU QUE, pour la région de Laval, une demande a été faite pour la construction d'une nouvelle école en remplacement de l'école secondaire Laval Senior;

ATTENDU QUE cette nouvelle école est nécessaire compte tenu des coûts et du temps exigés pour effectuer les réparations au bâtiment, le mettre aux normes et éliminer tous les contaminants;

ATTENDU QUE le projet consisterait à bâtir une nouvelle école sur la propriété actuelle et à démolir l'ancienne école par la suite;

ATTENDU QUE la construction d'une (1) nouvelle école a été demandée pour servir le secteur 6 dans la région des Laurentides afin de résoudre le problème de surcapacité des écoles primaires Saint-Jude et Mountainview, et pour faire face à la hausse anticipée des effectifs scolaires dans la région;

ATTENDU QUE l'école primaire de Sainte-Adèle, dans la région des Laurentides, ne dispose pas d'un gymnase;

ATTENDU QUE les demandes faites dans le cadre du PQI 2026-2036 comprennent une demande pour la construction d'un gymnase pour les élèves de l'école primaire de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE l'acquisition de quatre (4) salles de classe modulaires est requise pour l'école primaire de Joliette;

ATTENDU QU'IL est jugé plus rentable de faire l'acquisition des salles de classe modulaires qui sont louées et installées depuis 2021 pour pallier le problème de surcapacité;

ATTENDU QUE le PQI 2026-2036 comprend une demande de remboursement pour l'achat de ces salles de classe modulaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la construction d'une (1) nouvelle école dans la région des Laurentides, la construction d'une (1) nouvelle école dans la région de Laval, la construction d'un gymnase à l'école primaire de Sainte-Adèle et l'acquisition de quatre (4) salles de classe modulaires à l'école primaire de Joliette comme faisant partie des demandes dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à préparer tous les documents nécessaires pour présenter ces demandes au ministère de l'Éducation dans le cadre du PQI 2026-2036.

La commissaire-parent Chloée Alary appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité



Participation à un appel d'offres public du CAG

ATTENDU QUE le contrat actuel du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition d'équipement et de matériel de sports arrivera à échéance le 31 mai 2026;

Acquisition d'équipement et de matériel de sports

ATTENDU QUE le CAG lancera bientôt l'appel d'offres public n° 2026-7548-20 pour l'acquisition d'équipement et de matériel de sports;

CC-251029-MR-0018

ATTENDU QUE le CAG a choisi d'octroyer le contrat aux fournisseurs dont le prix soumissionné ne dépasse pas de 10 % le plus bas prix soumis;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite participer à cet appel d'offres public afin de bénéficier du contrat de trente-six (36) mois qui sera octroyé par le CAG;

ATTENDU QUE le coût pour l'acquisition d'équipement et de matériel de sports est estimé à 690 000,00 \$, avant les taxes, pour la durée du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Chloée Alary que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres public n° 2026-7548-20 pour l'acquisition d'équipement et de matériel de sports;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document concernant la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à cet appel d'offres public.

Le commissaire Benny Catania appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Nomination de membre du comité exécutif

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-241113-CA-0015, approuvant la composition du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, ce qui inclut deux commissaires parents;

CC-251029-CA-0019

ATTENDU QUE la commissaire-parent pour le primaire qui a démissionné le 28 août 2025 était membre du comité exécutif;

ATTENDU QU'à la suite de cette démission il reste environ un an au mandat de deux ans de ce poste de commissaire-parent au sein du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Elena Ferrato, commissaire-parent, au comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour le reste du mandat en cours.

ET QUE cette nomination entre en vigueur le 30 octobre 2025.

Le commissaire Benny Catania appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité



Retrait de la demande de suspension

CC-251029-CA-0020

ATTENDU que le 9 juillet 2025, le conseil des commissaires a adopté une résolution demandant au gouvernement de réviser le projet de règles budgétaires communiqué le 12 juin 2025 de manière à retirer les compressions budgétaires qui auraient forcé la commission scolaire à réduire de 12,1 millions de dollars son budget pour l'année scolaire 2025-2026;

ATTENDU QUE le 13 août 2025, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté une résolution mandatant Juristes Power Law de prendre les mesures nécessaires pour que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier se joigne à la demande de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) visant à contester la validité des règles budgétaires et à en demander la suspension.

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation a depuis modifié certains aspects des règles budgétaires pour 2025-2026;

ATTENDU QUE, compte tenu de ces modifications, il est recommandé par l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) et Juristes Power Law de retirer la demande de suspension relative à la contestation de la validité des règles budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier se retire de la demande de suspension en lien avec la contestation concernant la validité des règles budgétaires, tout en maintenant sa participation à la contestation sur le fond.

Le commissaire Benny Catania appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

